

## TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	7
Avant-propos .....	9
Liste des principales abréviations.....	11
Introduction.....	21

### PREMIÈRE PARTIE L'AFFAIBLISSEMENT DES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

#### TITRE 1 L'ÉLARGISSEMENT DES CONDITIONS SUBJECTIVES DE L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

<b>Chapitre 1. Le nécessaire intérêt à agir de l'associé .....</b>	<b>91</b>
<b>Section 1. L'existence de l'intérêt de l'associé à agir.....</b>	<b>92</b>
I. L'intérêt né et actuel de l'associé à agir.....	92
II. L'intérêt direct et personnel de l'associé à agir.....	98
A. L'attribution progressive de la qualité de victime civile au profit de l'associé .....	98
1. Un intérêt direct et personnel à agir en réparation d'un préjudice social .....	99
2. Un intérêt direct et personnel à agir en réparation d'un préjudice individuel .....	103
B. L'attribution extensive de la qualité de victime pénale au profit de l'associé .....	119
1. Un intérêt direct et personnel à exercer l'action civile à titre social ....	122
2. Un intérêt direct et personnel à exercer l'action civile à titre individuel .....	126
<b>Section 2. La légitimité de l'intérêt de l'associé à agir.....</b>	<b>134</b>
<b>Chapitre 2. La nécessaire qualité pour agir de l'associé .....</b>	<b>143</b>
<b>Section 1. La démultiplication des associés exerçant l'action civile <i>ut singuli</i>.....</b>	<b>154</b>
I. La réparation du préjudice social par un associé appartenant à la société lésée.....	154
A. L'attribution du droit d'action civile <i>ut singuli</i> .....	154
1. Le cas des titulaires de droits concurrents sur de mêmes droits sociaux .....	155
2. Les cas des titulaires de droits identiques sur de mêmes droits sociaux .....	166
a. Des droits sociaux détenus en indivision .....	167

b. Des droits sociaux détenus en commun .....	174
B. La conservation du droit d'action civile <i>ut singuli</i> .....	183
1. Le cas du retrait de l'associé .....	188
2. Le cas de la cession des droits sociaux de l'associé .....	198
II. La réparation du préjudice social par un associé n'appartenant pas à la société lésée.....	204
A. Le cas d'une opération de restructuration de société.....	204
B. Le cas d'un groupe de sociétés.....	209
<b>Section 2.</b> La prolifération des associés exerçant l'action civile <i>ut plures</i> .....	215
I. La réparation du préjudice social demandée par des associés réunis en association.....	217
A. La consécration récente des associations de droit spécial .....	218
1. La reconnaissance du droit d'action civile au bénéfice des associations d'actionnaires .....	221
2. La reconnaissance du droit d'action civile au bénéfice des associations de défense d'investisseurs .....	223
B. Le relais possible des associations de droit commun .....	227
II. La réparation du préjudice social demandée par des associés simplement groupés .....	234
A. L'attribution du droit d'action civile aux associés de sociétés commerciales.....	234
B. L'attribution du droit d'action civile aux associés de toute autre société que les sociétés commerciales .....	238

## TITRE 2

### LE RENFORCEMENT DES CONDITIONS OBJECTIVES DE L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

<b>Chapitre 1.</b> La nécessaire absence de prescription de l'action civile .....	267
<b>Section 1.</b> L'allongement abusif de la prescription de l'action civile exercée par l'associé devant les juridictions répressives .....	269
I. L'augmentation de la prescription de l'action civile de l'associé, conséquence du prolongement du délai de prescription de l'action publique.....	271
A. L'alourdissement du délai de prescription de l'action publique.....	271
B. La suspension du délai de prescription de l'action publique.....	274
1. Une suspension grandissante du délai de prescription.....	274
2. Une suspension gelant le délai de prescription .....	280
II. L'augmentation de la prescription de l'action civile de l'associé, conséquence du renouvellement du point de départ de la prescription de l'action publique.....	281
A. Le retard du point de départ du délai de prescription de l'action publique .....	282
1. Un retard fondé sur la dissimulation de l'infraction .....	283

2. Un retard fondé sur la répétition de l'infraction .....	299
B. Le report d'origine légale du point de départ du délai de prescription de l'action publique .....	308
1. La définition compréhensive des causes interruptives de prescription.....	308
2. Un report contagieux du point de départ du délai de prescription.....	316
<b>Section 2.</b> L'étirement excessif de la prescription de l'action civile exercée par l'associé devant les juridictions civiles .....	321
I. La persistance de la prescription de l'action civile de l'associé .....	321
A. La consécration d'une prescription de droit spécial .....	322
1. Un délai de prescription convenu.....	323
2. Un point de départ du délai de prescription diffus .....	327
a. La déformation de la notion de <i>fait dommageable</i> .....	327
b. La computation du point de départ de la prescription en cas de la dissimulation du fait dommageable .....	335
c. La révélation tardive du fait dissimulé .....	342
B. Le relais de la prescription de droit commun .....	345
1. Un délai de prescription refondu.....	346
a. La désolidarisation de la prescription de l'action civile de celle de l'action publique.....	346
b. La suspension de la prescription de l'action civile.....	352
2. Un point de départ du délai de prescription imprévu.....	355
a. Le glissement du point de départ.....	356
b. L'échappement du point de départ au délai butoir .....	363
II. La survivance de l'action civile de l'associé à la prescription de l'action publique.....	365
<b>Chapitre 2. La nécessaire absence d'autorité de la chose jugée de l'action civile ....</b>	<b>369</b>
<b>Section 1.</b> La relativité de l'autorité de la chose jugée soulevée au sein de la même matière.....	<b>370</b>
I. Une approche limitative de l'autorité de la chose jugée au civil sur le civil.....	<b>370</b>
A. L'absence d'autorité de la chose jugée entre action civile à titre individuel et action civile à titre social.....	<b>372</b>
B. L'absence d'autorité de la chose jugée entre actions civiles à titre social.....	<b>376</b>
1. L'effet circonscrit de l'autorité de la chose jugée attachée à l'action civile <i>ut universi</i> sur l'action civile <i>ut singuli</i> .....	<b>377</b>
2. L'effet relatif de l'autorité de la chose jugée de l'action civile <i>ut singuli</i> sur une autre action civile <i>ut singuli</i> .....	<b>383</b>

II. Une approche stricte de l'autorité de la chose jugée au pénal sur le pénal .....	386
A. Le refus d'une approche large de l'autorité de la chose jugée au pénal.....	386
1. La possibilité pour l'actionnaire d'exercer l'action civile devant le juge pénal en raison d'un abus de marché malgré l'existence de poursuites administratives s'agissant de faits commis antérieurement au 23 juin 2016.....	390
2. La possibilité pour l'actionnaire d'exercer l'action civile devant le juge pénal en raison d'un abus de marché malgré l'existence de poursuites administratives s'agissant de faits commis à compter le 23 juin 2016.....	399
B. L'adoption d'une approche restrictive du principe de l'autorité de la chose jugée .....	406
1. La remise en cause des ordonnances prononcées par une juridiction d'instruction relativement à la poursuite des faits ...	407
2. La mise à l'écart de toutes les décisions prononcées par une juridiction de jugement étrangère relativement à des faits commis ou réputés commis sur le territoire de la République .....	411
<b>Section 2.</b> Le déclin de l'autorité de la chose jugée en matière pénale sur la matière civile.....	415
I. Une atteinte ténue mais directe à l'autorité de la chose jugée attachée à une faute pénale non-intentionnelle par le civil .....	417
II. Une atteinte manifeste mais indirecte à l'autorité de la chose jugée attachée à une faute pénale intentionnelle par le civil .....	420

## SECONDE PARTIE LE RELÂCHEMENT DES CONDITIONS DU BIEN-FONDÉ DE L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

### TITRE 1 LA MUTATION DU FAIT GÉNÉRATEUR DE L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

<b>Chapitre 1. Le recul de l'infraction pénale.....</b>	<b>433</b>
<b>Section 1.</b> La caractérisation simpliste de l'infraction d'affaire .....	442
I. Un élément matériel dévoyé .....	446
A. La modification de l'élément matériel <i>stricto sensu</i> .....	447
1. Le cas de l'auteur principal d'une infraction d'affaire.....	448
2. Le cas du complice d'une infraction d'affaire .....	454
B. Le développement de l'élément matériel <i>lato sensu</i> .....	458
II. Un élément moral dilué.....	476
A. La supposition de la faute intentionnelle.....	479
1. La dissolution du dol spécial.....	480
2. La déduction du dol général.....	486
a. Une intention déduite de la matérialité des faits .....	487
b. Une intention déduite de la qualité de dirigeant de société.....	492
B. La minimisation de la faute non-intentionnelle.....	497
<b>Section 2.</b> La satisfaction discutable de la faute pénale d'affaire .....	500
<b>Chapitre 2. La dilatation de la faute civile.....</b>	<b>507</b>
<b>Section 1.</b> Toute faute contraire à l'intérêt social .....	512
I. Une inapplication du concept de « faute séparable des fonctions du dirigeant » à l'action civile exercée par l'associé en matière civile .....	514
II. Une application du concept de « faute séparable des fonctions du dirigeant » réservée à la matière civile.....	522
<b>Section 2.</b> N'importe quelle faute contraire à l'intérêt social .....	527
I. Une faute constituée par un comportement contraire à la gestion sociale.....	533
A. Un comportement en violation d'une règle écrite .....	534
1. Les comportements enfreignant une disposition légale ou réglementaire.....	534
a. L'inclusion des textes issus du droit dur.....	535
b. L'exclusion des textes issus du droit mou?.....	536
2. Les comportements violant une disposition statutaire .....	545
B. Un comportement violant une règle non écrite .....	550

II. Une faute constituée par un comportement contraire à la fonction sociale.....	570
A. La caractérisation d'une faute tirée du manquement, par le dirigeant social, à son devoir de loyauté.....	571
1. La reconnaissance d'un nouveau fondement à l'action civile exercée individuellement par l'associé .....	571
a. La redécouverte d'une faute de fonction.....	571
b. L'élargissement d'une faute de fonction .....	583
2. L'application d'un nouveau fondement à l'action civile exercée socialement par l'associé .....	589
B. La caractérisation d'une faute tirée du manquement, par le dirigeant social, d'un autre de ses devoirs?.....	594

## TITRE 2

### L'EFFACEMENT DU PRÉJUDICE RÉPARÉ PAR L'ACTION CIVILE EXERCÉE PAR L'ASSOCIÉ

<b>Chapitre 2. La diversité des préjudices réparables .....</b>	<b>617</b>
<b>Section 1. L'évidente réparation du préjudice patrimonial .....</b>	<b>623</b>
<b>Section 2. La large réparation du préjudice extrapatrimonial.....</b>	<b>628</b>
I. Une indemnisation en essor du préjudice extrapatrimonial au profit de la société.....	628
A. L'affirmation d'un principe.....	628
B. Le dépassement d'un principe?.....	630
II. Une indemnisation supposée du préjudice extrapatrimonial subi par l'associé.....	636
<b>Chapitre 2. La dissolution des caractères du préjudice réparable.....</b>	<b>641</b>
<b>Section 1. Le recul du caractère certain du préjudice .....</b>	<b>643</b>
I. La réparation du préjudice tiré d'une perte d'une chance.....	646
II. La réparation d'un préjudice hypothétique?.....	653
<b>Section 2. L'atténuation du caractère direct du préjudice .....</b>	<b>656</b>
Conclusion générale.....	667
Index alphabétique.....	673
Bibliographie.....	677